L’Autorité lance une consultation publique sur les agents conversationnels

Publié le 29 janvier 2026

L'essentiel

Après avoir annoncé s’être autosaisie le 9 janvier 2026 sur le fonctionnement concurrentiel du secteur des agents conversationnels, l’Autorité de la concurrence lance, en vue de la préparation de son avis, une consultation publique.

Les parties intéressées peuvent participer à la consultation publique jusqu’au 6 mars 2026 à l’adresse : consultation-agents-conversationnels@autoritedelaconcurrence.fr

Une consultation publique ouverte jusqu’au 6 mars 2026

L’objet de la consultation publique est de recueillir les observations des parties prenants sur les agents conversationnels sur différentes thématiques.

Les questions soumises à la consultation publique sont accessibles dans les documents dédiés :

- **Voir la consultation publique en français :** format .docx (Word) / format .pdf
- **Voir la consultation publique en anglais :** format .docx (Word) / format .pdf

Les contributions ne seront pas publiées. Leurs auteurs (noms des sociétés ou organisations) pourront, le cas échéant, être cités dans l'avis, sauf mention contraire expresse de leur part.

L'intelligence artificielle, un secteur prioritaire pour l'Autorité de la concurrence

Pour mémoire, l'avis à venir sur les agents conversationnels s'inscrit dans le prolongement de l'avis n° 24-A-05 du 28 juin 2024, dans lequel l'Autorité de la concurrence a analysé le fonctionnement concurrentiel du secteur de l'intelligence artificielle générative, en particulier l'amont de la chaîne de valeur. Il s'inscrit également dans la continuité de son étude publiée en décembre 2025 portant sur les enjeux concurrentiels liés à l'impact énergétique et environnemental de l'IA.

Dans ce cadre, l'Autorité analysera plus spécifiquement l'aval de la chaîne de valeur, et en particulier le développement et l'utilisation des agents conversationnels. Elle portera notamment son attention sur l'intégration de la publicité au sein de ces agents, leur intégration dans des services existants, les partenariats conclus par les éditeurs d'agents conversationnels, ainsi que sur l'évolution et la transformation de ces outils.

Enfin, l'Autorité prévoit d'examiner les problématiques concurrentielles liées à l'utilisation des agents conversationnels dans le secteur du commerce en ligne. En revanche, la relation entre les agents conversationnels et les moteurs de recherche n'entre pas dans le champ de la présente consultation.

Contact(s)

Maxence Lepinoy
Chargé de communication,
responsable des relations avec les
médias
06 21 91 77 11
Contacter par mail